

Bulletin Municipal 2025

Le Trioulou



Meilleurs Vœux

2026

* Malheureusement Danielle Bouyssou était absente lors de la réunion du Conseil Municipal du 3 octobre et n'apparaît donc pas sur la photo prise à cette occasion.

Sommaire

Le Mot du Maire..... 4 & 5

Le Secrétariat..... 6

La Vie de la Commune :

Le Budget..... 7 & 8

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)..... 9 & 10

La Commémoration du 11 novembre..... 11 & 12

État d'Avancement de nos Engagements de Campagne 2020-2026..... 13 & 14

Le Réseau d'eau..... 15 à 17

La Voirie..... 18 à 20

Les Bâtiments Communaux..... 21 & 22

L'Environnement, la Culture et le Tourisme..... 23 & 24

La Collecte des Ordures Ménagères..... 25 & 26

L'Enfance et la Jeunesse :

Le Réseau Éducatif de Territoire (RET) St-Constant/Fournoulès/St-Saintin de Maurs/Montmurat/Le Trioulou..... 27 & 28

La Vie Associative et les Animations :

Le Comité des Fêtes..... 29 & 30

Les Vieilles Romances..... 31

L'Association Communale de Chasse Agréée..... 32

La Vie Pratique :

Les Tarifs Communaux..... 33

L'État Civil..... 34

Information Sapeurs-Pompiers de Maurs..... 35

Le Trioulou dans la Presse..... 36 à 39

L'invitation à la Cérémonie des Vœux du Conseil Municipal..... 40

Notes..... 41 à 43

La Mairie aux Couleurs de Noël..... 44



Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs, Chers Administrés, Chers Habitants,

C'est à l'horizon de l'année 2026 que j'ai le plaisir de vous adresser, avec tous les membres du Conseil Municipal, le sixième et dernier bulletin de notre mandature (2020-2026). C'est un moyen de communication important pour nous. Il vous permettra de redécouvrir la vie du village en 2025.

Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver ce qu'il se passe dans la commune sur notre site internet (le-trioulou.fr).

Depuis le début de notre mandat, réussir à sécuriser une bonne alimentation en eau potable de la commune a été notre priorité. Le premier chantier fut la rénovation du château d'eau en 2021. Après la suppression de la chaussée de Carrègue qui était devenue inéluctable, l'approvisionnement en eau était très précaire.

Après maintes réflexions, nous avons pris la décision d'adhérer au Syndicat Mixte Limargue et Ségala et de s'interconnecter avec celui-ci, dans le but de créer une conduite d'eau partant d'une canalisation du Syndicat, à proximité du château d'eau de Lendrevie, sur la commune de Bagnac-sur-Célé, jusqu'au château d'eau du Trioulou. Cette solution allait garantir une alimentation en eau pérenne. C'était le deuxième grand projet de cette mandature.

Ces travaux de canalisation, d'une longueur de quatre kilomètres, ont débuté en janvier dernier et ont duré quatre mois. Ils ont été réalisés avec compétence par la société Quercy Entreprise de Bagnac-sur-Célé sous la houlette de Marion Najac et de Stéphane Lavergne. La mise en réseau a été effective le 22 avril dernier.

Le 10 octobre, la réunion de réception de chantier a eu lieu au château d'eau du Trioulou en présence de la quasi-totalité des intervenants.

Une très grande avancée vient d'avoir lieu pour le réseau d'eau de la commune du Trioulou. C'est une importante satisfaction et un grand soulagement pour le Conseil Municipal et les administrés.

Je souhaite redire ma reconnaissance, mes sincères félicitations et remerciements aux deux adjoints chargés de l'AEP (Alimentation en Eau Potable), Alexandre Poujols et Bertrand Fraysse, qui ont suivi le chantier de l'interconnexion toute la durée des travaux avec les différents intervenants. Un chaleureux merci !

Dans les pages suivantes, vous allez pouvoir découvrir le travail des autres Commissions : Voirie (l'important dossier sur l'adressage est terminé), Bâtiments Communaux et Environnement, Culture et Tourisme.

Je profite du Mot du Maire pour renouveler mes encouragements à chaque responsable de Commission (Alexandre, Bertrand, Elsa et Christophe) et les remercier pour le travail réalisé en collaboration avec les membres de chacune d'elles. Ce n'est qu'ensemble que la commune du Trioulou, sur son beau parcours de développement à son échelle, pourra rester un village où il fait bon vivre en Châtaigneraie Cantalienne.

Les actions du CCAS ont été reconduites (journée nettoyage du 5 avril, remise aux jeunes des chèques Cadhoc, distribution des colis de Noël à nos aînés).

La Mairie, c'est le visage de la République dans un village. C'est le lieu où s'inscrit la devise "Liberté, Egalité, Fraternité".

Soyons fiers d'être « Tous ensemble pour Le Trioulou ».

L'année 2025 se termine et la campagne des élections municipales va commencer. Le scrutin aura lieu les 15 et 22 mars 2026. Le droit de vote permet à chacun d'exprimer son choix, sa volonté, à l'occasion d'un scrutin. C'est un droit civique important.

Notre commune a accueilli au cours de cette année de nouveaux habitants. A toutes et tous, au nom des membres du Conseil Municipal, nous leur souhaitons la bienvenue dans notre petit village du Sud-Cantal, où la vie est paisible....

Je ne peux conclure ce bulletin municipal sans remercier sincèrement les Membres du Conseil Municipal pour leur investissement, leur dévouement, leur discrétion mais également pour les différents échanges sur les projets communaux à mes côtés, toujours à l'écoute de la population pendant ces six dernières années sans oublier Maryse Broussel, secrétaire de Mairie depuis trente-cinq ans et qui va faire valoir ses droits à la retraite le 1er février 2026. Nous la remercions grandement pour cette très belle collaboration à nos côtés pendant ces six années. C'est Laure Jany, secrétaire de mairie sur une autre commune, qui prendra la suite et à qui nous souhaitons la bienvenue.

Je n'oublie pas les agents de l'Association Dispo-Services de Maurs qui travaillent un jour par semaine à notre demande sur le territoire de la commune.

Je redis mes encouragements et mes remerciements aux associations du village et à tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour animer d'agréables moments de convivialité appréciés de tous avec la mise à disposition gratuitement par la mairie des différents bâtiments et des équipements.

A l'aube de l'an 2026, les Adjoints (Alexandre Poujols, Bertrand Fraysse, Elsa Cormaro de Curton), les Conseillers Municipaux (Nadine Arnal, Sylvie Audy Barthel, Danièle Bouyssou, Michel Calmejane, Nathalie Goujou, Christophe Perrot, Eric Pruchon) et moi-même vous adressons pour chacun et chacune d'entre vous, nos meilleurs voeux pour une année pleine de vie, de projets et de bonheur partagés avec ceux qui vous sont chers et nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Très bonne lecture,

Bien amicalement à vous tous,

Geneviève Marquet, Maire du Trioulou

Le Secrétariat



Le départ de Maryse Broussel,

Depuis le 1er janvier 1990, Maryse Broussel était secrétaire de Mairie du Trioulou, en complément de la mairie de Saint-Santin de Maurs.

Elle avait remplacé Chantal Lafon et a travaillé sous les différentes municipalités conduites par Bernard Laurens, Bernard Poujols, Chantal Four et pour terminer par Geneviève Marquet.

Elle fera valoir ses droits à la retraite à partir du 1er février 2026. Avant son départ, elle a travaillé en binôme avec sa remplaçante, Laure Jany, afin de bien assurer la continuité des différents dossiers.

Maryse était la mémoire vivante, sans discontinu, depuis toutes ces années, très investie, très présente auprès des différents membres des conseils municipaux et des habitants du village. Très appréciée de tous, elle a grandement participé au développement de notre commune en Châtaigneraie Cantalienne grâce à ses compétences et connaissances. Toutes les municipalités tiennent à la remercier pour son travail et ses différentes qualités.

Nous lui souhaitons une belle retraite et vous serez tous conviés à un moment festif pour la remercier !



L'arrivée de Laure Jany,

Laure a accepté le poste de secrétaire de Mairie au Trioulou et à Saint-Santin de Maurs. Elle a déjà des compétences en la matière car elle occupe déjà un poste de secrétaire à la Mairie de la commune de Saint-Antoine. Elle réside à Saint-Constant/Fournoules.

Avant le départ de Maryse, elle est formée par celle-ci sur les différents dossiers de la commune.

Elle travaillera en étroite collaboration avec le Maire et l'équipe municipale.

Nous lui souhaitons une très bonne installation dans ses nouvelles fonctions !

Nous vous informons que les permanences du secrétariat de la Mairie restent inchangées,

Mardi et Vendredi de 9h à 12h.

Le Budget

Le 04 avril 2025, le Conseil Municipal a procédé au vote du compte administratif 2024. Il a ainsi validé les dépenses et recettes effectuées pour l'exercice 2024 :

* Section de fonctionnement : Opérations courantes

Dépenses	Montants
Electricité	9885,06
Carburant	528,34
Fournitures petits équipements + entretien	496,39
Fournitures administratives + timbres + téléphone mairie + doc	1378,67
Autres matières et fournitures + vêtements de travail	153,2
Entretien bâtiments, voies et réseaux, matériels + terrain	18495,32
Contrat maintenance (extincteur, sonnerie cloches, défibrillateur)	782,85
Assurances	3476,32
Frais divers : service eau	6059,46
Fêtes et cérémonies	1546,18
Honoraires	2404,76
Bulletin municipal + flyers marché pays	1396,25
Cotisations diverses + taxes foncières + ordures ménagères	1117,33
Charges personnels (salaires + charges sociales)	21978,56
Redevances Adour Garonne + TPU	8267
Indemnités élus + charges	28377,8
Subventions diverses (ADMR, FNACA, Ecole, ...)	850
Amortissements	/
Autres contributions : Agedi (logiciels mairie) + part école St Constant + Site Internet	6359,24
Dotation provision pour dépréciation	1364,24
Total	114916,97

Recettes	Montants
Dotations de l'Etat + FCTVA	69475,23
Impôts et taxes (taxes foncières)	32740
Ventes eau	29414,7
Redevances eau (reversées à l'Agence Adour Garonne)	3679,38
Vente EDF panneaux photovoltaïques	1811,96
Remboursement divers (redevance occupation domaine public)	418,35
Location de la salle des fêtes	1069,5
Revenu immeuble (maison du bourg)	4968
Produits exceptionnels (vente ferraille)	106,9
Résultat fonctionnement reporté	203032,73
Total	346 716,75

* Section d'investissement : gros travaux, grosses acquisitions

Dépenses	Montants
Voirie : Place de l'Eglise, Caminade-Château eau + Miroir	59981,05
Bâtiments communaux : mise en sécurité sonnerie cloches	1963,2
Service Eau : pompe station	2809,06
Acquisition matériel : Tondeuse	1895
Adressage	2030,82
Seuil Carrègue (solde étude diagnostic réseau)	6600
Total	75279,13

Recettes :

Recettes	Montants
Amortissements	
FCTVA	4028,16
Dépôt et caution (caution maison bourg)	/
Subvention Etat (DETR voirie 2022 et 2023 - AEP 2021)	19750,85
Solde d'exécution reporté + excédent fonctionnement	39000
Total	62779,01

Dans sa séance du 4 avril 2025, le Conseil Municipal a voté les taxes locales pour 2025 comme suit :

- Taxe foncier Bâti : 12,81 % taux communal + 23,56 % taux départemental **soit 36,37 %**
- Taxe foncier Non Bâti : **65,14 %**
- Taxe habitation (pour résidences secondaires) : **7,47%**

Le produit attendu devrait s' éléver à 36 720,00€ pour 2025.

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Nous nous répétons mais, pour les nouveaux habitants, nous précisons quels sont les services et missions d'un CCAS :

- Le CCAS est un Établissement Public Communal, intégré au sein de la Mairie mais indépendant, avec sa propre autonomie administrative et financière et géré par un conseil d'administration, présidé par le Maire et composé pour moitié d'élus de la commune et pour moitié de personnes nommées pour leurs expériences.
- Il est chargé d'exercer les compétences détenues par la commune en matière d'action sociale. C'est le deuxième organisme social le plus connu des Français, derrière les caisses d'allocations familiales.
- Il intervient dans les domaines de l'aide sociale et mène une action générale de prévention et de développement social pour tous les habitants, de la petite enfance aux personnes âgées.
- Il a pour mission de répondre aux besoins sociaux des familles, des jeunes, des personnes âgées, en situation de handicap ou en difficulté.
- Il se doit également, de manière obligatoire une fois par mandat, de procéder à l'analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population.

Comme vous le comprendrez, nous ne pouvons pas traiter tous ces sujets comme dans une grande commune mais nous tenions tout de même à vous rappeler les missions officielles des CCAS pour vous permettre, en cas de besoin, de venir nous en parler sans hésiter, en toute confidentialité, afin d'essayer de trouver ensemble des solutions. Geneviève Marquet, Maire et Présidente du CCAS et Christophe Perrot, Vice-Président du CCAS, sont à votre disposition pour cela.

Nous avons également le plaisir de revenir sur les actions menées cette année :

Journée de nettoyage du village :

Nous nous sommes retrouvés le samedi 5 avril avec une trentaine de bénévoles du village. Comme chaque année, pendant que certains participaient au nettoyage de la mairie et de ses alentours d'autres effectuaient la collecte habituelle des encombrants chez les particuliers. Toute la ferraille récoltée a été vendue aux établissements Hugonenc Négoce de Bagnac-sur-Célé.

Et comme l'année dernière, deux autres équipes se sont chargées de désherber et nettoyer toutes les plantations persistantes installées il y a maintenant plus de trois ans autour des neuf croix réparties sur notre territoire, ainsi que sur le talus et dans la basse devant la mairie. Pour rappel, nous avons en effet fait le choix d'installer des plantes persistantes et dites « sans arrosage » pour préserver le plus possible notre ressource en eau et éviter de racheter des fleurs tous les ans. Une dernière équipe a fait une taille sévère des branches basses du sapin dans la cour de la mairie et a continué d'installer des panneaux dans le cadre de l'adressage.

Nous avons passé tous ensemble une bonne journée où bonne humeur et plaisir de se retrouver étaient au rendez-vous. Le déjeuner, offert à tous les bénévoles, a été servi dans la salle de la mairie. Nous remercions vivement tous ceux qui ont participé à la préparation et au service du repas !



Opération « Coup de pouce aux jeunes » :

Nous avons offert à tous les enfants et jeunes, de la naissance à 20 ans, domiciliés dans le village, un chèque Cadhoc d'une valeur de 40€, valable sur les livres, les fournitures scolaires, les vêtements, le sport ou la micro. Cette année ils étaient 17 à recevoir ce cadeau.

Les chèques ont été remis par les membres du CCAS le samedi 4 octobre lors d'une cérémonie dans la salle de la Mairie. Les enfants présents, accompagnés de leurs parents, ont pu partager un bon goûter.



Distribution des colis de Noël :

Nous avons fait appel à six fournisseurs différents pour constituer les colis (La Ferme de La Viguerie à Maurs, les Vergers de Moiron à Saint-Avit-Saint-Nazaire, Le Miel de Cécilia et Sébastien Cahors à Port d'Agrès, la boulangerie Au Coin du Four à Saint-Constant, la boulangerie Vacquier à Maurs, la Savonnerie des Adrets à Senezergues).

Les membres du CCAS ont distribué quinze colis aux personnes âgées de 75 ans et plus de notre commune.

Nous avons également remis un colis à Maryse Broussel, notre Secrétaire de Mairie, pour la remercier de son travail actif et efficace tout au long de l'année, à Laure Jany, notre nouvelle secrétaire de Mairie et à Patrick Puissant, agent technique polyvalent de l'association Dispo-Services, qui travaille aussi pour notre village.



Participation à l'installation d'un système de téléassistance :

Le CCAS maintient sa participation financière de 50% sur le coût d'installation d'un système de téléassistance afin de permettre aux personnes âgées, demeurant dans la commune, de continuer à vivre chez elles plus sereinement.

Nous vous souhaitons une belle année 2026, faite de petits et grands bonheurs, de bonne santé et de sérénité, pour vous et pour vos proches !

Le Conseil d'Administration du CCAS :

Geneviève Marquet, Anne-Marie Arnal, Nadine Arnal, Sylvie Audy-Barthel, Ana Canada, Elsa Cornaro de Curton, Cathy Fel, Chantal Four, Nathalie Goujou, Christophe Perrot et Thérèse Persouyre.

La cérémonie de la Commémoration du 11 novembre

Voici le message

de Madame Catherine VAUTRIN, Ministre des Armées et des Anciens combattants
et de Madame Alice RUFO, ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées et des Anciens combattants

11 novembre 2025

"Le 11 novembre, la France écoute battre son cœur. Elle se recueille devant les noms de ceux qui ont donné leur vie pour que nous vivions libres. Elle se rassemble pour commémorer la victoire et célébrer la paix.

C'était il y a 107 ans. Au fracas des armes succédait le silence des plaines dévastées de Champagne, des vallées de la Meuse, des forêts d'Argonne.

Ce silence portait le poids immense de ceux qui étaient morts, durant quatre années, dans les grandes batailles, couchés dessus le sol ou ensevelis sous la boue.

Un million quatre cent mille soldats « tombés au champ d'honneur », autant de familles meurtries. Quatre millions de blessés et de mutilés. Et parmi ceux apparemment indemnes, combien de nuits hantées par des terreurs sans fin.

Chaque année, devant les monuments de nos communes, les générations se rejoignent.

Unis dans cette mémoire, nous rendons visible l'idéal qui nous tient debout, le sens que nous avons donné à notre histoire, le projet collectif que nous poursuivons par-delà les tragédies. « Construire un ordre tel que la liberté, la sécurité et la dignité de chacun y soient garanties », selon les mots du général de Gaulle en 1941. Ce projet porte un nom : la République.

La République a donné à chaque soldat mort pour la France, aussi anonyme soit-il, d'être honoré à la place la plus élevée : celle qu'occupe la tombe du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe.

En lui s'incarne le sacrifice de tous les morts pour la France, d'hier et d'aujourd'hui jusqu'à ceux qui, loin de chez eux, sont tombés en Indochine, en Algérie, dans les Balkans, en Afrique, en Afghanistan, au Levant.

En lui se mêlent leurs visages venus de tous horizons. Ceux des fusiliers marins bretons et des tirailleurs sénégalais, unis dans le même héroïsme à Dixmude. Ceux tombés à Verdun et sur les plages de Provence. Ceux des francs-tireurs et partisans, et des résistants du réseau Alliance. Ceux de ces combattants venus d'Afrique, du Pacifique, des Amériques et d'Asie, qui reposent désormais dans le sol de France, sous les croissants, les étoiles, ou les croix des carrés militaires. Ceux des incorporés de force alsaciens et mosellans, pris dans le drame intime de leur conscience. Ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas.

Sur ce soldat de tous les âges et de toutes les origines, la flamme du souvenir ne s'est jamais éteinte.

Il y a cent ans, en 1925, était organisé aux Invalides le premier atelier de confection du Bleuet de France. Devenue le symbole de la solidarité avec le monde combattant, cette petite fleur qui poussait dans les tranchées...

... témoigne de la force d'âme de la Nation.

Force d'âme qu'ont rappelée les commémorations du 80e anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire, dans une époque, la nôtre, où nous réapprenons que la guerre est possible.

Assistant depuis Londres au péril qui pesait sur la survie même de la France, la philosophe Simone Weil offrait en 1942 une définition du patriotisme que chacun peut faire sienne : « le sentiment de tendresse poignante pour une chose belle, précieuse, fragile et périssable ».

Ce patriotisme demeure une nécessité vitale. Marc Bloch, « l'homme des Lumières dans l'armée des ombres », en incarna l'exemple. Son entrée au Panthéon le 16 juin prochain, décidée par le Président de la République, rappelle que l'esprit de défaite est toujours un poison mortel.

La flamme qui l'animait fut une invincible espérance, l'espérance de ceux qui ont décidé d'être forts pour protéger ce qui est juste.

Cette espérance que symbolisaient déjà dans le ciel de Reims, le 11 novembre 1918, les tours restées debout de la cathédrale martyre. Le 8 juillet 1962, sous ses voûtes reconstruites, était scellée la réconciliation franco-allemande, pour que l'Europe vive libre et en paix.

Car là sera toujours l'espérance de la France, fidèle au sacrifice de ses anciens, à ses valeurs et à ses promesses, consciente de sa vocation universelle au service de la paix.

Vive la République. Vive la France !"

Une pensée très émue pour les huit personnes de la commune du Trioulou décédées lors de la guerre 1914 - 1918 :

- Faustin DEBONS, Clément DEBONS, Lucien BOUDET, Gaston BOUDET, Paul CANTOURNET, François DELTRUC, Charles ARNAL, Amédée LOUDIERE.



Une gerbe* a été déposée devant la plaque de notre Monument aux Morts à l'entrée de l'église Saint-Blaise.

**(réalisée par Madame Lorraine Lacam "Aux Bruyères", fleuriste à Maurs)*

Etat d'Avancement de nos Engagements de Campagne

Depuis mars 2020, nous suivons notre ligne directrice et avançons dans la réalisation de nos engagements de campagne. Vous les retrouvez ci-dessous avec, en vert, ceux qui sont déjà réalisés ou en cours d'accomplissement :

Œuvrer à la protection de l'environnement, des richesses naturelles et du patrimoine communal :

- Réfection de l'étanchéité du château d'eau et travail à la continuité de la distribution de l'eau dans le respect de ce qui a été initié par l'équipe municipale précédente,
- S'assurer auprès de la société en charge du contrôle de l'eau que tout est fait pour fournir une eau de qualité,
- Vérification du bon fonctionnement et de l'accessibilité de tous les compteurs d'eau,
- Vérification du bon fonctionnement de toutes les bornes incendie,
- Suivi de la location de la maison du bourg,
- Maintien en bon état des bâtiments communaux,
- Renouvellement de la « journée ferraille » avec nettoyage du château d'eau et des sentiers pédestres,
- Entretien régulier du village via Dispo-Services et entretien des chemins,
- Nettoyage du mur du cimetière.

Améliorer la voirie et les transports :

- Manifester auprès des instances compétentes l'importance de bien entretenir la voirie et permettre la finalisation des différents élargissements en mettant bien en évidence les limitations de vitesses et les interdictions à certains véhicules de traverser la commune,
- Faire étudier l'intérêt de l'élargissement de la route départementale à certains endroits en concertation avec le Conseil Départemental,
- Etudier l'intérêt du transport à la demande de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie et en proposer l'amélioration en fonction des besoins des habitants.

Développer la vie sociale et culturelle :

- Redynamiser la bibliothèque à l'étage de la mairie avec organisation de « goûters lectures » entre jeunes et moins jeunes,
- Organisation de « tea times » en anglais pour jeunes et moins jeunes qui souhaitent découvrir ou pratiquer l'anglais en s'amusant,
- Soutien aux associations du village,
- Proposition aux écoles du secteur des « sorties vertes » autour des abeilles avec l'utilisation du sentier « des Abeilles au Miel » et d'une explication par une apicultrice du village,
- Renouvellement de cours de secourisme pour les personnes volontaires,
- Etudier l'installation d'un nouveau terrain de pétanque (terrain inauguré en août 2022).

Favoriser le développement de la petite économie locale via l'actualisation du site internet de la commune : (nouveau site inauguré le 3 novembre 2023)

- Mise en avant des gîtes et locations implantés sur notre territoire,
- Présentation des activités sportives, associatives et commerciales,
- Indication des conditions de location de la salle des fêtes et de la halle.

Faciliter l'accès à certains services :

- Manifester fortement l'intérêt de la municipalité auprès des instances décisionnelles pour accélérer l'arrivée de la fibre optique dans le village et ainsi sécuriser et optimiser l'utilisation de tous les services via internet (la fibre est en cours d'installation dans le village. Des courriers avec l'opérateur avaient été échangés pour en accélérer le déploiement),
- Rénovation de salles à l'étage de la mairie pour les mettre au service de certaines activités associatives ou communales. (Rénovation partielle de l'appartement)

Vous lirez dans les pages de ce bulletin des informations sur le travail effectué par les quatre commissions créées au sein du Conseil Municipal pour travailler en équipes restreintes. Nous vous en redonnons leur composition, n'hésitez pas à nous contacter directement si vous avez des questions ou de bonnes idées à partager.

Commission de l'eau : Responsable : Alexandre Poujols. Vu l'importance du sujet, tous les membres du Conseil Municipal seront impliqués dans ce service,

Commission de la voirie : Responsable : Bertrand Fraysse. Membres : Geneviève Marquet, Sylvie Audy-Barthel, Michel Calmejane, Eric Pruchon,

Commission des bâtiments communaux : Responsable : Elsa Cornaro de Curton. Membres : Geneviève Marquet, Nadine Arnal, Sylvie Audy-Barthel, Danièle Bouyssou, Nathalie Goujou, Christophe Perrot, Eric Pruchon,

Commission environnement, culture, tourisme : Responsable : Christophe Perrot. Membres : Geneviève Marquet, Nadine Arnal, Sylvie Audy-Barthel, Elsa Cornaro de Curton, Nathalie Goujou.



Le Réseau d'Eau

Cette année, le gros chantier de la commission A.E.P. (Alimentation en Eau Potable) a été l'interconnexion du château d'eau communal avec le réseau de distribution du Syndicat Mixte Limargue et Ségala présidé par Monsieur Gilles Pleimpont.

Depuis le 22 avril dernier, notre château d'eau est alimenté par l'eau du Syndicat en provenance du Tolerme, via une canalisation qui se connecte au réseau du Syndicat au lieu-dit Cantaloube, non loin du château d'eau de Lendrevie sur la commune de Bagnac-sur-Célé. Les travaux d'interconnexion se sont déroulés sur une période de quatre mois et ont été réalisés par la société Quercy-Entreprise de Bagnac-sur-Célé.



La majeure partie de la nouvelle conduite se trouve sur le domaine public sauf sur certains tronçons où ce n'était pas possible. Il a fallu passer sur des parcelles privées chez des particuliers que nous remercions vivement pour leur consentement.

Lorsque c'était possible, la conduite a été posée à l'aide d'une tracheuse (cf photo). Les zones plus délicates, avec notamment la traversée de réseaux déjà existants (eau, électricité, téléphone), ont été réalisées à la pelle mécanique. Nous n'avons pas eu à déplorer de dégâts sur ces réseaux.



Suite à l'abandon du captage de Carrègue, s'est posée la problématique de l'alimentation en eau de l'ancien moulin de Carrègue. Celle-ci ne pouvait pas se faire en utilisant l'ancienne conduite qui montait l'eau au château d'eau dont le diamètre était trop gros pour l'alimentation d'une seule habitation. La pose d'une nouvelle conduite était rendue difficile en raison du dénivelé et très onéreuse. La solution retenue a donc été de passer un tuyau de taille moindre à l'intérieur de l'ancienne conduite pour relier le branchement de l'habitation de Carrègue jusqu'au réseau de distribution qui passe non loin de l'ancienne conduite au lieu-dit Le Bousquet.



Désormais, le château d'eau est doté d'un système de télésurveillance qui, via une application, nous permet d'avoir le taux de chlore, le débit journalier consommé ainsi que le débit de nuit qui est un bon indicateur pour la présence éventuelle de fuites.

L'eau arrive déjà chlorée mais un dispositif de chloration est installé au château d'eau afin d'ajuster le taux.



C'est une vanne altimétrique qui gère l'arrivée d'eau dans le réservoir. C'est un système qui s'ouvre et se ferme progressivement en fonction de la hauteur d'eau dans le château d'eau.



Ces travaux ont été portés par le Syndicat Mixte Limargue et Ségala pour un coût total de 447 000 € subventionnés à 80% (50% par l'Agence de l'Eau, 30% de DETR).

Il revient à la commune uniquement les 20% restants de la partie communale comprenant l'habitation de Carrègue et les équipements propres au château d'eau, l'interconnexion en elle-même étant à la charge du Syndicat.

L'année dernière, au même moment, le Conseil Municipal se demandait à quel Syndicat la commune allait devoir céder la compétence "distribution" d'eau potable. En effet, les communes devaient perdre cette compétence au 31 décembre 2025.

Finalement, suite à un changement de la réforme, les communes peuvent conserver cette compétence. Le Conseil Municipal a choisi de la conserver. Il en résulte que c'est la commune qui va continuer à facturer l'eau aux abonnés, qu'elle aura achetée au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala.

Le Syndicat nous facture l'eau aux alentours de 0,50 € le mètre cube réactualisé tous les ans, ce qui équivaut sensiblement à ce que nous coûtait l'eau que nous produisions à la station de pompage (électricité, maintenance, analyses). En revanche, le Syndicat nous demande en plus une contribution de 30 € par abonné, qui seront répercutés pour 20 € directement sur le coût de l'abonnement et pour les 10 € restants par une hausse du prix du mètre cube de 0,05 €.

Ceci portera le prix du mètre cube pour 2026 à 1 € hors redevance Adour Garonne et l'abonnement à 80 €. Cette hausse reste bien plus modérée que si nous avions confié la compétence "distribution" à un Syndicat.

Le 10 octobre dernier, la réunion de réception de chantier a eu lieu au château d'eau du Trioulou en présence de la quasi-totalité des intervenants.

Madame le Maire, Geneviève Marquet et l'ensemble du Conseil Municipal remercient chaleureusement le Syndicat Mixte Limargue et Ségala et tous les intervenants pour cette opération indispensable pour la commune du Trioulou.



La Voirie

En 2025, malgré un temps capricieux et des restrictions budgétaires de l'Etat (D.E.T.R.), les travaux de voirie se sont poursuivis.

Au début de l'année, un miroir a été installé au niveau du carrefour du Tour dans le but d'améliorer la visibilité des véhicules arrivant en direction de Bagnac ainsi que ceux venant de la Mairie.



N.B. : Il est parfois nécessaire de le régler car, lors de rafales de vent, il tourne au niveau du mât.

Fin juin, l'entreprise Richard Castan (successeur de Jean-Marc Blat) a profité du beau temps pour refaire dans son intégralité le chemin des Crouzades qui était fortement dégradé.



Le chemin du Fraysse ainsi que celui de Laveissière n'ont pas pu être refaits à cette date à cause des intempéries de cet automne. Nous espérons les reprendre le plus tôt possible.



N.B. : Suite à une modification des critères d'éligibilité des chemins communaux empierrés due sûrement à des restrictions budgétaires, la subvention DETR pour ces chemins nous a été refusée. Lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 octobre, le sujet a été exposé et adopté à l'unanimité afin de poursuivre les travaux sachant qu'il nous reste à percevoir des subventions du Fond Cantal Solidaire pour un montant de **6500 € TTC**.

Dans le cadre de l'adressage, en début d'année, un agent de Dispo Services a travaillé en collaboration avec Madame le Maire pour effectuer la pose des plaques de numérotation. Celles-ci ont été fixées sur les boîtes aux lettres ou sur les murs des habitations en accord avec les particuliers.



Les membres de la Commission Voirie ont réalisé la pose des panneaux pour l'adressage suite à la décision du Conseil Municipal de changer tous les panneaux de la commune. Ceci a été fait dans son intégralité pour un montant de **10525 € 14 TTC**.



N.B. La pose d'un panneau "Cédez le passage" ainsi qu'un panneau "Voie sans issue" a été effectuée à La Calvétie. Il reste seulement à peindre les bandes blanches au niveau des panneaux "Stop" ainsi que ceux des "Cédez le passage".

Comme vous avez pu vous en rendre compte, deux panneaux de La Région ont été placés le 25 août dernier aux deux entrées du Bourg du Trioulou.

La pose a été consécutive au fait que la commune a bénéficié de subventions pour la réfection de la place de l'église, du chemin du cimetière ainsi que la remise en place de certaines dalles de l'église.



Chaque année, l'Entreprise Guillaume Figeac, par le biais de son chauffeur Mathieu Montillet, effectue deux passages d'épareuse sur les chemins communaux.

N.B. : Cette entreprise étant fortement sollicitée, elle a donc peu de disponibilités pour effectuer ces travaux. Nous avons parfois des difficultés pour les réaliser dans les délais prévus initialement.

Projets :

Pour les travaux à venir : un élargissement du carrefour de La Darse ainsi que devant la maison de Guillaume Gazal. D'autres seront à l'étude.

Malgré une baisse des aides allouées par l'Etat et un temps qui devient de plus en plus imprévisible et dévastateur pour la voirie communale, il est plus que jamais nécessaire de continuer à l'entretenir et d'en prendre soin dans l'intérêt de tous afin d'avoir des chemins en bon état sans y engager trop de frais.

La commune du Trioulou ne dispose pas d'agent communal. Elle fait donc appel à l'Association Dispo-Services de Maurs.

Patrick Puissant a fait valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 2024. Au bout de six mois, il a eu la possibilité de réaliser quelques heures. Il a repris ses fonctions le 1er septembre. En son absence, et sous la houlette de Madame le Maire, trois personnes (Julien, Kévin et Pascal) ont assuré les différentes tâches (un jour par semaine comme habituellement) qui leur étaient confiées.

Merci à eux pour leur implication !

Les Bâtiments Communaux

Tout d'abord, comme prévu, la tribune de l'église ainsi que le plancher du clocher ont été refaits, en bois de châtaignier, par M. Christophe Malbert, de Cassaniouze. Ce même artisan est, au moment où nous écrivons ce bulletin, en train de poser des tirants sous le plancher du grenier de la mairie afin de consolider la structure.



Les dalles qui s'étaient surélevées, devenant dangereuses puisque l'on pouvait facilement s'y accrocher les pieds, ont également été réalignées par l'entreprise Aymar-Béal, de Mourjou.



Toujours concernant le bâtiment de l'église, la bannière a été exposée du printemps à la mi-novembre, grâce à l'aide de Thérèse et Charles Persouyre que nous remercions chaleureusement.



En second point, les locataires de la maison communale, Noémie Colomb et Dorian Lalo sont partis, ayant eu la possibilité de devenir propriétaires à Bagnac-sur-Célé. Mathilde Fau, Pierre-Louis Poujols et la nouvelle-née Elise leur ont succédé. Nous leur souhaitons la bienvenue dans ce logement.

Le volet de la porte donnant sur le jardinet devrait être placé avant la fin de l'année 2025 par l'entreprise Ganga de Bagnac-sur-Célé.



Troisièmement, nous avons changé notre contrat de maintenance pour le défibrillateur et ce sera dorénavant la société Maurs Médical, entreprise locale, qui s'en occupera.



Enfin, et non des moindres, M. Julien Arnal, créateur de l'entreprise Photon ENR.J à Quézac depuis le 1er avril 2025, est venu faire l'état des lieux des panneaux photovoltaïques sur la halle. Il y en a cinquante-quatre, formant trois boucles de dix-huit panneaux. Deux de ces boucles ne fonctionnent pas et la troisième tourne à bas régime, voire trop bas régime, se mettant ainsi en sécurité.

L'entreprise Auversun, qui les avait posés en 2010, n'existe plus.

De plus, ces panneaux ont été recensés à risque. Nous les avons donc débranchés et allons faire constater les défauts par l'APAVE (organisme de contrôle) pour établir un rapport de défaillance afin d'obtenir l'autorisation de refaire la centrale auprès d'EDF-OA (qui est l'acheteur contractuel de la production).

Nous remercions sincèrement M. Julien Arnal d'avoir pris le temps d'étudier cette situation, complexe, et de nous l'avoir vulgarisée lors de l'invitation de Madame le Maire à la réunion du conseil municipal du 30 octobre dernier.



En 2022, nous avons fait le choix de décorer le village avec des fleurs plantées en pleine terre, persistantes, résistantes au gel et aux grosses chaleurs et ne nécessitant pas ou très peu d'arrosage. La plupart ont résisté aux périodes hivernales et permettent aux neuf croix du village ainsi qu'à la basse et au talus devant la mairie de montrer de nouvelles couleurs qui égayent, de manière plus durable, notre village tout en respectant davantage ses ressources en eau. Comme l'année dernière, nous avons profité de la journée de nettoyage du village au mois d'avril pour constituer deux équipes spécifiquement dédiées au désherbage et à la taille de ces plantations pour permettre un fleurissement plus important.



Comme déjà expliqué dans les pages du CCAS, la commission Environnement, Culture et Tourisme a conjointement organisé la journée de nettoyage du village au mois d'Avril. Plusieurs équipes se sont constituées pour participer au « nettoyage de printemps » de la mairie, au nettoyage des croix et de leurs plantations et bien évidemment à l'enlèvement des encombrants chez les particuliers l'ayant demandé. Merci à tous les participants de votre forte implication qui permet tous les ans le succès de cette belle journée, importante et efficace !



Nous avons également eu la joie de vous retrouver nombreux, en famille et entre amis lors d'une belle journée d'été, le samedi 2 août, pour un nouvel événement convivial et festif. Comme l'année dernière, l'« Expo d'Art » a été renouvelée dans la salle de la mairie. Nous en avons profité pour l'inaugurer ce jour-là en présence d'artistes dont Alain Persouyre. En collaboration avec l'Association de Valorisation du Patrimoine de Saint-Santin, une exposition d'Art composée d'œuvres de peintres et d'artistes s'est tenue du 2 au 17 août à la mairie. Mais elle était également multiple puisque d'autres œuvres étaient exposées en même temps à Montmurat, Saint-Santin de Maurs et Saint-Santin d'Aveyron.

Et comme tous les ans, des exposants du Marché des Producteurs de Pays se sont installés dans la cour de la Mairie pour proposer aux plus de deux cents personnes présentes pour l'occasion un repas composé de très bons produits locaux. Michel Calmejane et son groupe Melody-Mix ont animé la soirée en musique. A la nuit tombée, bien installés sur des bancs dans le champ voisin, sous un beau ciel étoilé, nous avons tous assisté à la projection en plein air du film « Les petites victoires » de Mélanie Auffret avec Julia Piaton et Michel Blanc.

Bonne humeur, fous-rires et belles mélodies étaient de la soirée ! Un merci tout particulier aux musiciens qui ont égayé notre soirée et aux producteurs qui savent régaler tous nos convives.





Et nous remercions évidemment tous les membres de la Commission Environnement, Culture et Tourisme, membres du Conseil Municipal et habitants du village pour leur active participation au bon déroulement de cette journée.

Et n'oubliez pas, le site internet du Trioulou, créé il y a maintenant deux ans par la commission Environnement, Culture et Tourisme avec l'aide de l'agence ALTAprod, dirigée par Monsieur Patrick Giraud est régulièrement actualisé. Vous y retrouvez toutes les informations sur la vie du village, les activités du Conseil Municipal, les renseignements administratifs, les liens utiles, les informations touristiques, les informations sur les gites de la commune, et, depuis peu, les bulletins municipaux de notre mandature. C'est un outil supplémentaire pour permettre à l'ensemble des habitants du village d'avoir directement accès à l'actualité de notre petite communauté et c'est aussi le moyen de partager plus largement en présentant, d'une manière dynamique et actualisée, aux marcheurs, touristes ou visiteurs occasionnels d'ici et d'ailleurs comment il fait bon vivre au Trioulou. N'hésitez pas à le consulter régulièrement à l'adresse suivante : www.le-trioulou.fr et n'hésitez pas non plus à le partager largement auprès de vos familles et amis. Ce site est un outil dynamique que nous actualisons régulièrement. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et propositions pour en faire un vecteur de communication encore plus complet et attrayant.



Nous vous souhaitons une très bonne année 2026 avec de belles animations et de bons moments partagés tous ensemble !

Les membres de la commission Environnement, Culture et Tourisme : Geneviève Marquet, Nadine Arnal, Sylvie Audy Barthel, Elsa Cornaro de Curton, Nathalie Goujou et Christophe Perrot.

INFORMATION



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

**Développement de l'apport volontaire
des communes en Châtaigneraie
Cantaliennes pour les ordures ménagères**

Un travail d'optimisation est mené sur l'ensemble des 50 communes du territoire en concertation avec les maires, pour définir les meilleurs emplacements pour les points de regroupement des bacs d'ordures ménagères conciliant les besoins des habitants et ceux du service collecte.

**La collecte des ordures ménagères
en points d'apport volontaire commencera
le 07 mai 2025**

**Qu'est-ce que
l'apport volontaire ?**

Les bacs ou les sacs individuels d'ordures ménagères ne seront plus collectés, chacun pourra alors, à son rythme, déposer ses ordures ménagères et trier ses déchets recyclables (emballages, papiers, verre) en les amenant dans les points d'apports volontaires accessibles 7j/7.

Il est implanté
à l'endroit suivant :

- **Le Cimetière**
- **Lascazes**



Comment faire ?

- Je dépose les ordures ménagères en sacs fermés dans les bacs,
- je ne dépose pas de sac directement sur le sol,
- je maintiens mon geste de tri,
- je n'oublie pas les déchèteries,
- je pense au compostage*.



Pourquoi passer en apport volontaire ?

Cela répond à une volonté de faire face à divers enjeux :

- Harmoniser la collecte sur l'ensemble du territoire pour une égalité de service entre les usagers,
- Améliorer la sécurité au travail des équipes de collecte,
- Réduire les coûts de fonctionnement en optimisant les tournées pour maîtriser les dépenses de fonctionnement du service,
- Améliorer le cadre de vie des usagers,
- Réduire les nuisances de passage des camions.



Pour rappel

Des composteurs sont proposés à tarifs réduits.

Des sessions de formation sur la pratique du compostage sont régulièrement organisées.

Une question, un doute ?

Un numéro vert :

0 805 295 555 > Service & appel gratuits

Entièrement gratuit et accessible à tous sur une large amplitude horaire : les mardis et jeudis de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

infosdechets@4c15.fr

chataigneraie15.fr

rubrique Vie pratique
onglet Environnement



* Les usagers particuliers peuvent dorénavant bénéficier d'une session de sensibilisation au compostage et d'un composteur, (sans facturation supplémentaire) en s'inscrivant sur le site compost15.fr

Le Réseau Educatif de Territoire (R.E.T.) Saint-Constant / Saint-Santin

❖ L'école est composée de quatre classes et compte soixante-douze élèves répartis ainsi :

Mme Boutonnet	M. Rouzières	M. Cabanes	Mme Vignal
TPS : 3 en janvier PS : 6 MS : 9	GS : 6 CP : 9	CE1 : 10 CE2 : 7	CM1 : 14 CM2 : 8

❖ L'école participe au programme Phare, **Agir contre le harcèlement** à l'école. Phare est un programme de lutte contre le harcèlement qui vise à prévenir et repérer toute situation d'intimidation et de harcèlement afin de protéger chaque élève. C'est une démarche qui engage l'ensemble de la communauté éducative. Plusieurs actions et dispositifs sont combinés pour prévenir et intervenir sur toutes les situations d'intimidation et de harcèlement. La communauté éducative est donc amenée à mettre en œuvre Phare, permettant ainsi d'engager une dynamique d'amélioration du climat scolaire et du bien-être de toutes et tous à l'école.

❖ Le projet pédagogique est riche et varié cette année encore :

- Pour toute la maternelle :

- Ludothèque à Mourjou,
- Vallée des daims à Junhac.

- Pour les GS/CP :

- Projet Maternelle et Cinéma,
- Intervention du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) sur les insectes.

- Pour la maternelle et les GS/CP :

- Spectacle Planète Mômes,
- Médiathèque de Decazeville,
- Spectacle COMCOM,
- La Plantelière, jardin botanique à Arpajon-sur-Cère.

- Pour la maternelle et les CE/ CM :

- Journée ski/luge.

- Pour les CE/CM :

- Piscine,
- Rugby flag,
- Gestes de premiers secours avec les pompiers de Maurs,
- Plantation de deux arbres (projet E3D et dans le cadre de la végétalisation aux abords de l'école).

- Pour tout le RET :

- Occitan,
- EPS Regroupements cantonaux,
- Visite de l'infirmière sur le thème de l'hygiène et/ou des risques domestiques,
- Musique (Les Filles du Vent),
- Goûter de Noël avec spectacle,
- Fête des écoles,
- Jardin Conté à La Ségalassière,
- Jour de la Nuit / biodiversité nocturne à Montmurat.

❖ **Un regroupement des écoles de l'Aveyron et du Cantal** a été envisagé afin de pérenniser nos petites écoles et réunir les effectifs, à l'initiative de Mme Couderc, Maire de Saint-Santin d'Aveyron. Malgré de nombreuses réunions et l'avis favorable de tous, dont les préfets et responsables académiques de l'Aveyron et du Cantal qui trouvaient cette idée ambitieuse, seule la commune de Saint Constant-Fournoulès a décliné le projet, le menant ainsi certainement à un échec.



Le Comité des Fêtes

L'an passé, nous vous annoncions que le Comité des fêtes avait changé de Président. En effet, Danièle Bouyssou, aux commandes depuis la création de l'association avait cédé sa place à Didier Sol. L'année écoulée a pour autant été aussi riche que les années précédentes en terme de manifestation et d'engagement des bénévoles.

Première animation de l'année, le quine a eu lieu le samedi 22 février 2025. Gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune, la soirée a réuni une soixantaine de personnes. Très appréciée, la soirée quine permet à tous de se retrouver durant la période hivernale en passant un bon moment. Le programme est simple : jouer, gagner de nombreux lots mis en jeu et se restaurer avec soupe au fromage et crêpes au menu.



Les nouveaux habitants apprécient également ce moment qui est une formidable occasion de faire des connaissances et pourquoi pas de s'engager dans l'association.

Le dimanche 14 septembre 2025 a eu lieu la 18^{ème} édition du vide-greniers brocante.

Avec quelques 80 exposants présents, la journée aurait pu être encore meilleure si la pluie ne s'était pas invitée avant midi. Les chineurs venus le matin ont pu apprécier la diversité des étalages mais la météo a malheureusement contraint, même les plus courageux, à ranger leurs stands en fin de matinée. Ce temps capricieux a plutôt encouragé les visiteurs à venir manger à l'abri sous la halle. Un nombre record de tripoux a été servi le matin et, comme d'habitude, les repas du midi ont également eu un franc succès.



Les bénévoles bien reconnaissables cette année avec leur bandana vert



Le comité des fêtes du Trioulou remercie chaleureusement tous ses bénévoles

et vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et ses meilleurs vœux pour 2026 !!!

"Les Vieilles Romances"



Après quelques temps de mise en sommeil de son association "Les Vieilles Romances", Sylvie Audy Barthel repart sur les chemins de la chanson. Elle propose un spectacle, mêlant les chansons qui ont bercé nos vies des années 1940 aux années 1970, tout en y ajoutant une part de fantaisie grâce à de petites saynètes de théâtre ou bien quelques histoires drôles.

Sylvie fait son show...



N'hésitez pas à la contacter au **06 74 38 18 53**

"Les Vieilles Romances" vous souhaitent de Belles Fêtes de fin d'année.



L'association remercie infiniment la Municipalité du Trioulou pour la subvention octroyée aux associations.

L'Association Communale de Chasse Agrée

L'Association Communale de Chasse Agrée (ACCA) du Trioulou joue un rôle actif dans la vie de notre commune en rassemblant ses 20 membres chaque week-end. Elle participe à la régulation de la faune sauvage sur le territoire, avec chaque année des prélèvements de sangliers et de chevreuils. La viande obtenue est ensuite distribuée aux membres de l'ACCA ainsi qu'aux agriculteurs ayant subi des dégâts sur leurs cultures.

L'association soutient également les animations locales en offrant, chaque année, des lots de viande de gibier au loto organisé par le comité des fêtes.

Le bureau de l'ACCA demeure inchangé.



Nous adressons à l'ensemble des habitants de la commune nos meilleurs vœux pour de belles fêtes de fin d'année.

Tarifs Communaux 2026

Lors de la réunion du 30 octobre 2025, le Conseil Municipal a fixé comme suit les différents tarifs communaux pour 2026 :

Eau :

- Abonnement **80 €** - mètre cube consommé : **1 €**
- Redevance prélèvement : **0.058 €** par mètre cube consommé
- Ouverture compteur : Les travaux de raccordement doivent être réalisés par une entreprise agréée et connue de la Mairie (Entreprises Caumon Nau, Castan, Quercy Entreprise). Le compteur est toujours fourni par la Mairie. En revanche, le reste des fournitures (coffret, robinet avant compteur, vannes "enterrées"...) est fourni par l'entreprise et est à la charge du pétitionnaire.

Prix du compteur : **120 €**

Concession cimetière :

* **80 €** le mètre carré, versés en totalité à la commune.

* cases columbarium : **350 €** pour une période de 30 ans.

Location salle polyvalente :

- Habitants commune : **70 €** + consommation électrique (**0.50 €** le kw consommé),
- Extérieurs à la commune : **140 €** + consommation électrique (**0.50 €** le kw consommé),
- Supplément de **30 €** pour la vaisselle,
- Caution de **1000 €** demandée avant chaque location ainsi qu'une attestation d'assurance couvrant les risques de responsabilité civile-habitation,
- Pour les associations de la commune, la location est gratuite.

Nouveau-nés :



Le 2 août : Louna Brasquies Gales (La Calvetie),
Le 20 octobre : Elise Fau Poujols (Chemin du Château).

Il n'est plus là...



Patrick Miquel, décédé le 19 octobre

Nouveaux habitants (propriétaires ou locataires) :

Murielle Azevedo et Yan Frizon ainsi que leur fille (Le Crouzol),
Marjorie Beaurin et Anthony Moutet ainsi que leurs enfants et Evelyne Moutet (Joanny),
Emilien Castan (Route de Saint-Constant),
Virginie et Frédéric Clavies ainsi que leurs garçons (Moulin de Maynard),
Carole et Benoît Condamine ainsi que leurs filles (La Calvétie),
Valentin Costa (Les Aygues),
Mathilde Fau et Pierre-Louis Poujols ainsi que leur fille (Chemin du Château),
Eric Gaumer (La Darse).

Trois autres maisons sont en cours de vente et nous accueillerons donc bientôt trois nouvelles familles dans le village.

Liste électorale :

Il a été procédé à la radiation de trois personnes. Elles ne remplissaient plus les conditions pour être électeur.

A ce jour, nous avons 89 inscrits : 41 hommes et 48 femmes.

Nous invitons les habitants qui ne sont pas encore électeur à se faire inscrire sur la liste électorale, soit en se rendant à la mairie, soit sur internet (www.service-public.fr). La date limite pour les élections municipales du mois de mars est le 6 février 2026.

Le droit de vote permet aux citoyens d'exprimer leurs volontés.

ENVIE D'ÊTRE UTILE ? DEVENEZ

SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

**Le centre d'incendie et de secours
de MAURS recrute**

Contactez le chef de centre et/ou ses adjoints :

Lieutenant Raymond RAFFY : 06 80 15 25 55

Lieutenant David RAFFY : 06 78 06 35 92

Adjudant-chef Guillaume LEROUX 07 60 07 43 22

Plus d'info : SDIS du Cantal 04 71 46 82 60 - volontariat@sdis15.fr



L'UNION DU CANTAL - 25 JANVIER 2023

3

GRAND ANGLE

NOUVEAU Le projet d'adressage au Trioulou montre comment les petites communes rurales peuvent s'adapter aux exigences modernes tout en préservant leur identité.

Devenu obligatoire, l'adressage entre dans les mœurs les plus rurales

Fré d'acheter un cœurier postal à M. Unif, le bouton" ... Partout en France, dans les trentaine petites communes, l'adressage est devenu obligatoire. "On a été dépassé", dit Geneviève Marquet, maire de l'église, par exemple. Dans le Cantal, le plupart des communes sont déjà réalisées cette spécification. Certaines sont sur le point de la finaliser. C'est le cas de Trioulou, qui a été placé dans l'ordre d'adressage à l'automne dans les communes rurales. Situé dans le sud du Cantal, à la lisière de l'Aubrac et du Lot, ce village d'une centaine d'habitants a entrepris de mettre en conformité son adressage pour accroître l'efficacité des services.

Pas une révolution
Si certaines foyers ont pu se déprendre de l'obligation d'adressage, ce n'est pas le cas de Geneviève Marquet, maire, à ce niveau les bonnes arguments : "Cela va faciliter la vie et faire plus que pour de simples invasions, mais aussi celle des services de secours, des urgences, de la sécurité sociale...". Le premier maire à évoquer que l'adressage est en réflexion depuis 2012. Une consultation composée de 1000 personnes, d'une secrétaire de mairie, d'une adjointe, d'une conseillère municipale et de la secrétaire de mairie, a été organisée pour déterminer toutes les voies, y compris échansons des deux cités. Si dans le centre le changement passe également par un "échec de l'adresse", cette "réponse du conseil" n'est pas la même que dans le village qui fut assez simple dans les habitudes qui, pour la plupart, ont gardé leur dimension, explique le maire. La commune a bénéficié de l'expertise de La Poste pour valider ce projet d'adressage. "Le résultat est très satisfaisant", assure-t-elle. "Sans les personnes pour les tester, le



Etat du pays, Geneviève Marquet, d'abord conseillère municipale, est maire du Trioulou depuis 2020. Elle a pris en charge l'adressage.

commanditaire des nouveaux panneaux, coûte 1000 euros pour un budget de 3 000 €", relate Geneviève Marquet. "Cela va nous permettre d'avoir des numéros de maison, des numéros de portes, des numéros de fenêtres, des numéros GPS ou encore le raccordement à la fibre. Les habitants, je passe dans chacune de la centaine de maisons nécessaires pour leur donner leur adresse et leur service", par temps de crise, par exemple, ou à la perte de la route ou à la pluie pour faire les réparations, ou à un... Les propriétaires sont informés par courrier que le plan d'adressage municipal et d'les 100 familles modernes et bientôt 1000 familles, qui devront être rattachées individuellement aux habitations. "En accord avec

les habitants, je passe dans chacune de la centaine de maisons nécessaires pour leur donner leur adresse et leur service", par temps de crise, par exemple, ou à la perte de la route ou à la pluie pour faire les réparations, ou à un... Les propriétaires sont informés par courrier que le plan d'adressage municipal et d'les 100 familles modernes et bientôt 1000 familles, qui devront être rattachées individuellement aux habitations. "En accord avec



Le Trioulou, 102 habitants, 2 000 € de frais engagés pour l'adressage.

Le Trioulou, 102 habitants, 2 000 € de frais engagés pour l'adressage.

LOI 3DS L'obligation d'adressage pour toutes les communes, y compris les plus petites, représente un pas significatif vers une meilleure organisation territoriale et une amélioration des services rendus.

Loi 3DS : dénommer, numérotier pour mieux vivre

Depuis février 2023, la loi 3DS (Dénominations décentralisées, déconcentration et simplification) impose à toutes les communes l'obligation d'adressage postal et préfectoral. Cela signifie que l'ensemble des foyers de la commune doivent être rattachés aux communes de plus de 2000 habitants, sous réserve des plus petites communes rattachées à d'autres. Cette mesure vise à assurer l'accès à des services, à accélérer les interventions d'urgence et à améliorer la qualité des services publics.

La mise en place de l'adressage est un véritable défi pour la numérotation des habitations et l'identification des lieux-dits.

Les communes doivent toutefois

réfléchir pour tous les opérateurs publics et privés. Cette centralisation des informations garantit une transparence et une fiabilité des adresses, nécessaire pour les urgences, les secours, les fonctionnaires, les sociétés GPS ou encore le raccordement à la fibre.

Les communes souffrent
Pour accéder à toutes les informations dans cette démarche, plusieurs outils et ressources ont été mis à disposition. Des guides méthodologiques, des tutoriels et des webinaires sont disponibles pour aider les élus locaux à se mettre en conformité avec la loi. De plus, des acteurs comme La Poste proposent leur expertise pour accompagner les communes dans la mise en place de l'adressage. D'autant plus utile dans les

communes rurales, souvent confrontées à des défis spécifiques en raison de leur taille et de leurs ressources limitées. Pour le plus petit des villages, l'application des règles communales peut entraîner des coûts supplémentaires à la mise en œuvre de projets d'infrastructures, inclus l'adressage, notamment des subventions de l'Etat concernant la financement d'équipement public (FDEP) et le fonds pour le territoire. Toutefois, la loi 3DS renforce pleinement la compétence des communes en matière d'adressage, en confiant au conseil municipal la responsabilité de la dénomination des voies et de la numérotation des maisons.

Le rôle de l'Etat se limite à encadrer

les communes qui doivent être en conformité avec les nouvelles directives pour garantir

LE TRIOULOU

Un gros chantier : le raccordement de l'eau

Lors de la cérémonie des voeux en présence de la quasi-totalité des conseillers municipaux, Lambert Bru, maire de Bagnac-sur-Célé, et Dominique Beaudrey, conseillère départementale et de nombreux administrés, Geneviève Marquet, maire du Trioulou, a salué celles et ceux qui œuvrent à ses côtés pour le fonctionnement de la petite commune.

Des habitants investis

Elle a notamment souligné l'engagement de M. Broussal, secrétaire de mairie depuis plus de 30 ans et qui prendra sa retraite en fin d'année.

Le raccordement de l'eau potable sur le château d'eau de Bagnac, commun-



CÉRÉMONIE DES VOEUX. Geneviève Marquet, bien entourée par ses conseillers et administrés.

ne limitrophe, est un chantier de grande ampleur qui nécessite un investissement important, afin d'assurer l'alimentation en eau de la commune même en cas de sécheresse. Alexandre Poujols et Bertrand Fraysse, investis dans leurs tâches d'adjoints, avaient pu trouver

une importante fuite d'eau, le matin même. La voirie est un autre chantier important et coûteux pour la commune, tout comme l'adressage des habitations, devenu obligatoire. Geneviève a pu évoquer le dynamisme des 102 habitants et des commissions municipales et

du comité des fêtes avec l'organisation du grand vide-greniers en septembre, la soirée festive en été, le nettoyage au printemps, le fonctionnement du site internet communal et l'arrivée de nouveaux habitants. La cérémonie s'est clôturée autour du verre de l'amitié. ■

LE TRIOULOU

La Vélo de Carval
jeudi 19 avril 2025

Journée de nettoyage sous le soleil



Une trentaine de bénévoles ont nettoyé le village.

La journée de nettoyage du village s'est déroulée ce samedi 5 avril grâce à une trentaine de bénévoles.

Plus d'une trentaine de bénévoles étaient au rendez-vous samedi 5 avril, autour de bateaux chaudière et de fourches maison en ce début de matinée.

Après les suggestions des tâches, certains partaient à la collecte de la ferraille et des encombrants chez les particu-

liers, d'autres s'activaient au nettoyage des vitres du bâtiment de la mairie, à la taille des fleurs persistantes et des arbustes plantés autour des croix et de la vasque communale, au désherbage, ainsi que la taille du sapin dans la cour de la mairie, la pose de panneaux dans le cadre de l'adressage, et la préparation du repas pour les bénévoles.

Les remerciements

Geneviève Marquet, Maire de la commune et Christophe

LE TRIOULOU

Journée conviviale en famille

Châtaigneraie

La Vélo de Carval
jeudi 19 avril 2025

18^e vide-greniers brocante

Une centaine d'exposants vous attendent le 14 septembre.



Chiner la perle rare le 14 septembre.

Le Comité des Fêtes et la cinquantaine de bénévoles repartent activement dans la préparation de la 18^e édition du vide-greniers brocante du Trioulou.

Il se déroulera le dimanche

14 septembre, de 8h à 18h sur les places du village, de la mairie, sur la rue principale et dans un grand pré.

Une centaine de stands

À partir de 8h, vous pourrez venir savourer de délicieux tripioux, vers-midi repas (coq au vin ou tripioux) sous la Halle.

Vous pourrez venir chiner autour d'une centaine de stands composés de particuliers et de professionnels à la découverte d'objets recherchés. L'entrée et les parkings sont gratuits.

Renseignements et réservations : 06 79 40 78 81.

Perrot, responsable de la Commission Municipale « Environnement, Culture et Tourisme » ont tenu à remercier chaleureusement tous les participants : les membres du CCAS, les membres de la commission, les adjoints, les conseillers municipaux et tous les bénévoles qui ont donné de leur temps, de leur énergie pour cette journée annuelle de nettoyage du village.



EXPOSITION D'ART. Quelques artistes seront présentes lors de la journée du 2 août.

sous la halle et accompagné d'une animation musicale avec Mic's Melody, artiste local. À 21 h 45 aura lieu du cinéma en

plein air avec le film *Les petites victoires* de Mélanie Auffret avec Julia Platon et Michel Blanc qui a reçu le prix du public et prix spé-

cial du jury au festival international du film de comédie de l'Alpe d'Huez en 2023. Toutes les activités sont en entrée libre. ■

8 vendredi 8 août 2025 Le Réveil Cantalien

Le Trioulou

Nouveau succès du marché des producteurs de pays

Comme chaque année, en ce premier samedi d'août, les membres de la Commission Environnement, Culture et Tourisme, ont organisé une animation estivale pour égayer ce marché désormais devenu tradition dans le village. Tout d'abord, en collaboration avec l'Association de Valorisation du Patrimoine de Saint-Saintin, une exposition d'Art composée d'oeuvres de peintres et d'artistes, a été mise en place dans la salle de la Mairie par les membres de l'association. Cette exposition est visible du 2 au 17 août les vendredis, samedis et dimanches de 14h30 à 18h30. Mais elle est aussi multiple et expose également d'autres œuvres à Montmurat, et sur les 2 communes de Saint-Saintin aux mêmes horaires.

En fin d'après-midi, avait lieu l'installation des exposants du Marché des Producteurs de Pays dans la cour de la Mairie. Plus de deux cent personnes avaient répondu présentes afin de passer une belle soirée sous la halle autour d'un repas composé d'excellents produits locaux sous des températures estivales, avec une superbe animation



musicale. A partir de 21h45, l'association "Monde et Multitudes" a présenté un film en plein air "Les Petites Victoires". Cette animation a été un succès. Une très belle ambiance régnait ce soir-là au Trioulou. Geneviève Marquet, maire du village, et Christophe Perrot, Re-

ponsable de la Commission Environnement, Culture et Tourisme remercient toutes les personnes qui ont permis que cette nouvelle édition soit une réussite et ils vous disent un grand merci.

Le Trioulo

Vernissage de l'Expo d'Art

Dans le cadre de l'Expo d'Art, organisée par l'Association de Valorisation du Patrimoine de Saint-Saintin, en collaboration avec les communes du Trioulo, Montmurat et les deux Saint-Saintin... Le vernissage avait lieu cette année à la salle des fêtes de Saint-Saintin Aveyron où exposaient deux artistes peintres : MM. Poujade et Roques.

Mme Dedieu, de l'Association de Valorisation du Patrimoine, aidée par des artistes présents ont accueillis plus de quatre vingt personnes pour cette réception. Dans son discours, elle a souligné la qualité des œuvres présentées sur les différents lieux d'exposition et pour la deuxième année consécutive cette collaboration avec trois autres communes... Lors de ce sympathique moment culturel, les conseillers départementaux du Cantal et de l'Aveyron (représentant les communes des lieux d'exposition), les maires et des membres des conseils municipaux de Montmurat, Saint-Saintin et Le Trioulo étaient présents.



La réception se poursuivit à l'extérieur autour d'un excellent apéritif dinatoire et de nombreux échanges. Merci pour ce moment fort sympathique.

Pour rappel, ces expositions sont visibles jusqu'au 17 août le vendredi,

samedi et dimanche de 14h30 à 18h30 dans les salles des fêtes des communes citées.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à joindre le 06 32 62 45.17.

LE TRIOULOU

La Fête du village - Dimanche 31 aout 2025

Un 18^e vide-greniers brocante à venir

Le comité des fêtes repart activement dans la préparation du 18^e vide-greniers-brocante avec l'aide d'une cinquantaine de bénévoles.

Ce rendez-vous incontournable des chineurs à la découverte d'objets recherchés ou insolites se déroulera dimanche 14 septembre à partir de 6 heures, sur les places du village, de la mairie, sur la rue principale et dans un



PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS. Ils seront au rendez-vous.

grand pré avec une centaine de stands, composés de particuliers et de professionnels.

À partir de 8 heures, le public pourra se restaurer avec des tripiques, puis vers midi, un repas sera proposé sous la halle du village. L'entrée et les parkings sont gratuits.

Renseignements et réservations pour tenir un stand ou réserver les repas au 06 79 40 78 81.

Le Trioulo

Opération "Coup de pouce aux jeunes"

Le 4 octobre dernier, en fin d'après-midi, sous des températures automnales, les membres du CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) se sont retrouvés dans la salle de la mairie du Trioulo lors de l'opération "Coup de pouce aux jeunes".

Après le mot d'accueil de la présidente, Geneviève Marquet, un carnet de chèques Cadhoc d'une valeur de 40€, valable sur les livres, les fournitures scolaires, les vêtements, le sport ou la micro et pour les tout jeunes sur des articles de puériculture, a été remis aux bénéficiaires présents.

Plus de quinze jeunes de la commune (de quelques mois jusqu'à 20 ans) étaient concernés. Cette conviviale rencontre s'est terminée autour d'un goûter.



LE TRIOULOU

Réception du chantier d'interconnexion en eau potable

Depuis le début du mandat de la municipalité, sécuriser la bonne alimentation en eau potable de la commune était sa priorité. Le premier chantier a été la rénovation du château d'eau en 2021. Suite à la suppression de la chaussée de Carrègue qui est apparue inéluctable, l'approvisionnement en eau était en effet très précaire. Après maintes réflexions, les membres du conseil municipal ont pris la décision d'adhérer au syndicat mixte Limargue et Ségala et de s'interconnecter avec celui-ci dans le but de créer une conduite d'eau partant d'une canalisation du syndicat à proximité du château d'eau de Lendrevie sur la commune de Bagnac-sur-Célé jusqu'au château d'eau du Trioulou. Cette solution allait garantir une alimentation en eau pérenne. C'était le deuxième projet de cette mandature.

Sécurisation de l'alimentation en eau

Ces travaux de canalisation, d'une longueur de quatre kilomètres, ont débuté en janvier dernier et ont duré quatre mois. Ils ont été réalisés avec compétence par l'entreprise Quercy entreprise de Bagnac-sur-Célé sous la houlette de Marion Najac et de Stéphane Lavergne. La mise en réseau a été effective le 22 avril dernier. Cette eau vient du lac du Tolerme (Lot). L'opération, d'un montant de 447 000 €, est financée par le syndicat mixte Limargue et Ségala et bénéficie de la participation financière de la DETR du Cantal et de l'agence de l'eau d'Adour-Garonne à hauteur de 80 %. La commune du Trioulou participera financièrement aux travaux réalisés sur le réseau communal (avec



Les élus et tous les protagonistes du projet lors de la réception du chantier.

également 80 % de subventions). La municipalité du Trioulou a réussi à porter ce dossier grâce à l'aide précieuse de plusieurs partenaires (syndicat mixte Limargue et Ségala, Syded, l'agence Adour-Garonne, le CIT, le Département...). À ce jour, la collectivité a délégué la compétence "production" en eau potable au syndicat mixte du Limargue et Ségala qui aura la responsabilité d'alimenter le château d'eau en eau potable. Actuellement, la commune conserve la compétence "distribution" qui consiste à gérer le réseau de distribution d'eau potable du château d'eau jusqu'aux compteurs des abonnés. Ceci implique que la commune achète l'eau à l'entrée du château d'eau au syndicat avant de la revendre aux abonnés. L'eau perdue par d'éventuelles fuites sur le réseau communal sera à la charge de la commune.

En ce 10 octobre 2025, la réunion de réception de chantier avait lieu au château d'eau du Trioulou. Après avoir accueilli les différents

partenaires, Geneviève Marquet, maire du village, a tenu à remercier chaleureusement le syndicat mixte du Limargue et Ségala, le Syded (cabinet d'étude et son collaborateur Kévin Houdet), l'entreprise Quercy Entreprise de Bagnac-sur-Célé, VGS, les différents partenaires, sans oublier les adjoints chargés de l'AEP (Alexandre Poujols et Bertrand Fraysse) qui se sont investis sur le terrain durant toute la durée des travaux en collaboration avec les différents intervenants.

Une très grande avancée vient d'avoir lieu pour le réseau d'eau de la commune du Trioulou. C'est une importante satisfaction et un grand soulagement pour le conseil municipal et les administrés. Cette réception s'est poursuivie autour du verre de l'amitié préparé par la municipalité du Trioulou à la salle des fêtes et d'un repas offert dans une commune voisine.

INVITATION

Geneviève Marquet, Maire,
Les Adjoints,
Les Conseillers municipaux du Trioulou,
Les Secrétaires de Mairie
vous convient à la Présentation des Voeux

DIMANCHE 11 JANVIER 2026
À 11HOO
dans la salle de la Mairie du Trioulou

Après la cérémonie, nous aurons le plaisir d' échanger
avec vous tous et toutes et de partager
le verre de l' amitié !



Notes

Notes

Notes

Meilleurs Voeux



Mairie

4 rue de la Mairie - 15600 Le Trioulou

Tél.: 04 71 49 15 15

(Portable de Mme Le Maire : 06 79 40 78 81)

Email : trioulou.mairie@wanadoo.fr / Site internet : www.le-trioulou.fr

Horaires d'ouverture : mardi et vendredi - 9 h à 12 h